



## FONGICIDE contre les maladies des céréales et colza.

\*

\*Cf. tableau des usages.

# VOCAL<sup>®</sup>

### Conditionnement(s)

### Fiche d'identité

#### Composition :

**Autres composants dangereux CLP**  
- N,N-Diméthyldecane-1-amide

#### Classification RAC : 3

**Formulation** : concentré émulsionnable

**Numéro AMM** : 2060116

**Détenteur d'homologation** : Bayer SAS 74  
rue Gorge de Loup 69009 LYON

**Substance active** : prothioconazole  
**Teneur** : 250g/l, soit 25% (m/m)  
**Famille chimique** : triazolinthione  
**Mode d'action** : Inhibition de la  
demethylation en C14 (position ou liaison) de  
la synthèse des sterols.

### Description

Fongicide de la famille chimique des triazolinthiones (proches des triazoles) qui se caractérise par sa haute performance d'efficacité et sa polyvalence sur de nombreuses maladies des céréales.

### Préparation

#### Préparation de la bouillie

Remplir la cuve en 2 fois afin d'éviter tout risque de débordement  
Verser directement le produit, présenté sous forme de concentré émulsionnable, dans la cuve remplie aux deux tiers, le système d'agitation en fonctionnement. Compléter la cuve avec le volume d'eau nécessaire.

#### Mélanges et compatibilité

Les mélanges doivent être mis en oeuvre conformément à la réglementation en vigueur. Pour connaître le détail pratique de cette mise en oeuvre, il est nécessaire de contacter au préalable le 0 800 25 35 45

### Traitement

Voir en fin de fiche, après le Tableau des usages

### Précautions à prendre

#### Pour le stockage

- pour des raisons d'assurance qualité, stocker le produit au sec et ne pas exposer à des températures inférieures à -10°C et supérieures à 40°C.
- Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

#### Mesures de protections des individus

Se laver les mains après toute manipulation/utilisation/intervention dans une parcelle préalablement traitée.  
Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

| Caractéristiques des CPT                                          | PROTECTION DES PROFESSIONNELS PARTENAIRES (EPI) - LES PROTECTIONS |                                                             |                                                             |                                                             |
|-------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|
|                                                                   | PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI) - PROTECTION DES PROFESSIONNELS     | PROTECTION COLLECTIVE (EPI) - PROTECTION DES PROFESSIONNELS | PROTECTION COLLECTIVE (EPI) - PROTECTION DES PROFESSIONNELS | PROTECTION COLLECTIVE (EPI) - PROTECTION DES PROFESSIONNELS |
| Quantité en litres par hectare (L/ha) (produit pur) (voir notice) | 100 L/ha                                                          | 100 L/ha                                                    | 100 L/ha                                                    | 100 L/ha                                                    |
| EPI (voir notice)                                                 | EPI (voir notice)                                                 | EPI (voir notice)                                           | EPI (voir notice)                                           | EPI (voir notice)                                           |
| Produit pur (voir notice)                                         | Produit pur (voir notice)                                         | Produit pur (voir notice)                                   | Produit pur (voir notice)                                   | Produit pur (voir notice)                                   |
| Produit pur (voir notice)                                         | Produit pur (voir notice)                                         | Produit pur (voir notice)                                   | Produit pur (voir notice)                                   | Produit pur (voir notice)                                   |
| Produit pur (voir notice)                                         | Produit pur (voir notice)                                         | Produit pur (voir notice)                                   | Produit pur (voir notice)                                   | Produit pur (voir notice)                                   |

Pour une meilleure visualisation du tableau, veuillez consulter la dernière page.

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

#### En cas de déversement accidentel

Se protéger (EPI) et sécuriser la zone. Prévenir les pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens. Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse. Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

#### Pour l'emploi

Il appartient à l'utilisateur d'un produit de vérifier avant son emploi, que la parcelle à traiter ne présente pas de souches de parasites résistantes, soit naturellement, soit par acquisition, en particulier du fait de l'usage répété de mêmes substances actives ou de mêmes familles chimiques. La présence de souches résistantes peut entraîner une réduction de l'efficacité, voire une inefficacité du produit dont l'usage est envisagé.  
Pour retarder ou limiter l'apparition de souches résistantes, il est impératif de se reporter à la notice d'utilisation et aux recommandations des organisations professionnelles.  
Rincer le bidon en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur.  
Pour le travailleur, porter un vêtement de protection approprié.  
- Eliminer les fonds de cuve conformément à la réglementation en vigueur.

#### Pour l'élimination du produit et de l'emballage

- Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.
- Ne pas réutiliser les emballages vides et les



éliminer via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor ou un autre service de collecte spécifique.

Prévention et gestion de la résistance :

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille Chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, Bayer SAS décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

Nettoyage du pulvérisateur et gestion des fonds de cuve

A la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

LES BONNS GESTES POUR TRAITER EN TOUTE SÉCURITÉ

- N'utilisez les produits phytothermiques que si nécessaire.
- Protégez votre santé et celle de votre entourage.
- Surveillez les conditions météorologiques.
- Protégez les points d'eau.
- Protégez les pollinisateurs.
- Préservez la faune sauvage.

D'INFOS SUR WWW.MON-PHYTO-PRACTIQUE.FR - FLASHEZ-MOI

**AVERTISSEMENT**  
Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite. Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage. Ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous les facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du

sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine et stocké selon les conditions préconisées, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par les autorités compétentes françaises. Pour les denrées issues de cultures protégées avec cette spécialité et destinées à l'exportation, il est de la responsabilité de l'exportateur de s'assurer de la conformité avec la réglementation en vigueur dans le pays importateur

Toxicologie

Classement du mélange CLP

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.  
H335 - Peut irriter les voies respiratoires.  
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
Attention



P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P308+P311 - En cas d'exposition prouvée ou suspectée : Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.  
P391 - Recueillir le produit répandu.  
P410 - Protéger du rayonnement solaire.  
P501 - Eliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale  
SPe3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau. En cas de ruissellement possible sur la parcelle traitée, prévoir un dispositif végétalisé non traité d'une largeur de 5 mètres par rapport aux points d'eau.  
SPe3 - Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.  
SPe8 - Dangereux pour les abeilles. Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer durant la floraison et ne pas utiliser sur les zones de butinage.  
**Délai de rentrée**  
24 heures après traitement.  
**Mesures de protection des individus : se reporter impérativement au paragraphe de l'étiquette intitulé Précautions à prendre.**  
SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.  
EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Information santé

Premiers soins

**Conseils généraux :** S'éloigner de la zone dangereuse. Maintenir et transporter la victime en position latérale de sécurité. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.  
**Inhalation :** Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.  
**Contact avec la peau :** Nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon, si disponible, avec du polyéthylèneglycol 400, puis rincer avec de l'eau. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.  
**Contact avec les yeux :** Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.  
**Ingestion :** Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. Rincer la bouche.

En cas de perte de la Fiche de données de sécurité, celle-ci peut vous être à nouveau fournie sur simple appel au 0 800 25 35 45 ou être consultée sur les sites internet : [www.bayer-agri.fr](http://www.bayer-agri.fr) et [www.quickfds.com](http://www.quickfds.com) .  
En cas d'urgence, appeler le 15 ou le centre antipoison le plus proche puis signalez vos symptômes au réseau "Phyt'attitude" n° vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe).

Transport et Stockage

**Point gélif :** -10°C  
**Température maximum :** 40°C  
**N°ONU :** 3082

Classes de danger

| Danger principal                                                                  | Danger secondaire                  | Danger tertiaire                   |
|-----------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|------------------------------------|
| <br>9 - Matières et objets dangereux divers<br><br>Dangereux pour l'environnement | - - non concerné par un classement | - - non concerné par un classement |

Tableau des usages et doses autorisées



| Culture                 | Cibles / Usages                                                                                         | Doses     | Spécifications d'usage / Stade d'application | DAR en jours ou BBCH max ou NC (Non Concerné) | Précautions* Réglementaires (voir légendes) |
|-------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|----------------------------------------------|-----------------------------------------------|---------------------------------------------|
| Avoine                  | Piétin-verse                                                                                            | 0.811l/ha |                                              | 35                                            | 1a, 4a                                      |
| Triticale               | Septorioses, Oïdiums, Fusarioses sur épis, Rouilles                                                     | 0.811l/ha |                                              | 35                                            | 1a, 4a                                      |
| Blé                     | Fusarioses sur épis (à Fusarium), Septorioses, Oïdiums, Fusarioses sur épis (à Microdochium), Rouilles  | 0.811l/ha |                                              | 35                                            | 1a, 4a                                      |
| Orge                    | Piétin-verse                                                                                            | 0.811l/ha |                                              | 35                                            | 1a, 4a                                      |
| Blé                     | Piétin-verse                                                                                            | 0.811l/ha |                                              | 35                                            | 1a, 4a                                      |
| Orge                    | Oïdiums, Helminthosporiose (D. teres), Rhynchosporiose des céréales, Rouille naine, Fusarioses sur épis | 0.811l/ha |                                              | 35                                            | 1a, 4a                                      |
| Seigle                  | Rhynchosporiose des céréales, Rouille brune                                                             | 0.811l/ha |                                              | 35                                            | 1a, 4a                                      |
| Triticale               | Piétin-verse                                                                                            | 0.811l/ha |                                              | 35                                            | 1a, 4a                                      |
| Avoine                  | Oïdiums, Rouille couronnée                                                                              | 0.811l/ha |                                              | 35                                            | 1a, 4a                                      |
| Epeautre                | Fusarioses sur épis (à Fusarium), Septorioses, Oïdiums, Fusarioses sur épis (à Microdochium), Rouilles  | 0.811l/ha |                                              | 35                                            | 1a, 4a                                      |
| Epeautre                | Piétin-verse                                                                                            | 0.811l/ha |                                              | 35                                            | 1a, 4a                                      |
| Lin                     | Oïdiums                                                                                                 | 0.711l/ha |                                              | 56                                            | 1a, 2a, 4a                                  |
| Crucifères oléagineuses | Cylindrosporiose, Sclerotiniose                                                                         | 0.711l/ha |                                              | 56                                            | 1a, 2a, 4a                                  |
| Crucifères oléagineuses | Alternariose, Mycosphaerella brassicicola                                                               | 0.711l/ha |                                              | 56                                            | 1a, 2a, 4a                                  |
| Crucifères oléagineuses | Oïdiums                                                                                                 | 0.711l/ha | stade BBCH 30 à BBCH 80                      | 56                                            | 1a, 2a, 4a                                  |

\*En l'absence de mention spécifique dans la colonne « Précautions réglementaires » concernant les abeilles et autres pollinisateurs ou la distance de sécurité pour la protection des personnes présentes et des résidents, respecter la réglementation en vigueur.

Limites maximales en résidus de substances actives : se reporter aux LMR en vigueur au niveau de l'Union Européenne et consultables à l'adresse : <https://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database/start/screen/mrls>

**Bayer SAS décline toute responsabilité concernant l'utilisation de ce produit sur des cultures et cibles permises par extrapolation telle que prévue par l'arrêté du 26 mars 2014 et ses arrêtés modificatifs. Pour toute utilisation liée à ces arrêtés, veuillez contacter Bayer Service Infos au préalable au 0 800 25 35 45**

#### 1. Organismes aquatiques

1a. . Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau. En cas de ruissellement possible sur la parcelle traitée, prévoir un dispositif végétalisé non traité d'une largeur de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

#### 2. Arthropodes, oiseaux, mammifères, abeilles

2a. . Dangereux pour les abeilles. Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer durant la floraison et ne pas utiliser sur les zones de butinage.

#### 4. Plantes non-cibles

4a. . Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

## Champ d'activité

## Traitement

### Conditions de traitement (époque, stade, seuil d'intervention)

Selon les régions et les maladies dominantes (consulter votre conseiller régional), le produit s'emploie : - sur blé : entre les stades 1 à 2 noeuds et la floraison - sur orge : entre les stades 1 noeud et apparition des barbes. - sur colza : entre les stades boutons floraux qui dépassent les jeunes feuilles et formation des siliques.

Attention : en cas de recours à des techniques culturales nouvellement mises en oeuvre par l'utilisateur ou présentant une quelconque spécificité, l'utilisateur doit en



# VOCAL®

informer son fournisseur avant toute utilisation du produit, afin que ce dernier puisse en vérifier la faisabilité avec le fabricant du produit.

### Programme de traitement

Respecter un intervalle de 14 jours entre deux applications sur céréales et de 14 à 28 jours sur colza.

### Classification FRAC

3 - Inhibition de la demethylation en C14 (position ou liaison) de la synthèse des sterols.

### Application (matériel, pression)

Utiliser le produit avec des volumes d'eau compris entre 100 et 400 l/ha. L'efficacité fongicide dépend du degré de couverture des organes à protéger. Un réglage approprié de la rampe associé au choix de buses adaptées permettent d'obtenir une pulvérisation assurant une répartition uniforme du produit sur la culture.

### Conditions du milieu

En cas de stress hydrique marqué et ou de fortes amplitudes thermiques (15-17°C), éviter de traiter les cultures concernées par un usage homologué, en particulier les blés mal implantés et ou en situation de sol séchant.  
Si les températures maximales excèdent 25°C, privilégier un traitement tôt le matin ou tard le soir.

### Mesures de protections des individus

| Caractéristiques des EPI<br>▼                                                                                                         |                                                                                     | PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE : |                                                                       |                         |                                           |               | PROTECTION DU TRAVAILLEUR |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|-------------------------|-------------------------------------------|---------------|---------------------------|
|                                                                                                                                       |                                                                                     | PRÉPARATION/<br>MÉLANGE/<br>CHARGEMENT            | APPLICATION AVEC :                                                    |                         | NETTOYAGE                                 |               |                           |
|                                                                                                                                       |                                                                                     |                                                   | PULVÉRISATEUR PORTÉ OU TRAINÉ<br>À RAMPE<br>PULVÉRISATION VERS LE BAS |                         |                                           |               |                           |
|                                                                                                                                       |                                                                                     |                                                   | TRACTEUR AVEC<br>CABINE FERMÉE                                        | TRACTEUR<br>SANS CABINE |                                           |               |                           |
| GANTS en NITRILE NF EN ISO 374-1/A1<br>réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A)<br>ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C) |  | Réutilisables                                     | À usage unique*                                                       | À usage unique          | Réutilisables                             | Réutilisables |                           |
| EPI VESTIMENTAIRE<br>conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1                                                                           |  | EPI<br>vestimentaire<br>ET<br>EPI partiel         |                                                                       |                         | EPI<br>vestimentaire<br>ET<br>EPI partiel |               |                           |
| EPI PARTIEL<br>blouse ou tablier à manches longues<br>catégorie III type PB(3)                                                        |  |                                                   |                                                                       |                         |                                           |               |                           |
| LUNETTES ou ECRAN FACIAL<br>certifiés EN 166 (CE, sigle 3)                                                                            |  |                                                   |                                                                       |                         |                                           |               |                           |
| PROTECTION RESPIRATOIRE<br>Demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre A2P3 (EN 14387) <sup>(1)</sup>                            |  |                                                   |                                                                       |                         |                                           |               |                           |

\*En cas d'intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.

(1) Association d'un filtre contre les gaz et vapeurs organiques (A2, de couleur marron) et d'un filtre anti-poussière (P3). Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.



# VOCAL®

## Mentions légales

Vocal® ▫ 250 g/l prothioconazole ▫ AMM n°2060116 ▫ Détenteur d'homologation : Bayer SAS ▫ ® Marque déposée Bayer

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2 ▫ Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique, catégorie 3 : Irritation des voies respiratoires ▫ Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, catégorie 1 ▫ Toxicité chronique pour le milieu aquatique, catégorie 1



▫ ▫ ▫ Attention ▫ ▫ ▫ H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. ▫ H335 - Peut irriter les voies respiratoires. ▫ H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit ou à la fiche produit sur [www.bayer-agri.fr](http://www.bayer-agri.fr) - Bayer Service infos au N° Vert 0 800 25 35 45.

**Mars 2026 - annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer avant toute application auprès de Bayer Service Infos au N° Vert 0 800 25 35 45 qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. Version actualisée des fiches produits toujours disponible également sur : [www.bayer-agri.fr](http://www.bayer-agri.fr)**

N° agrément Bayer SAS : RH02118 (distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels)